

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGAOURDAT Michel, BOURROUILH Daniel et LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes CASADAVANT Monique – MONCAUBEIG Muriel – LAILHACAR Corinne – QUENIN Hélène – MM LACROUTS Cédric – LEMBEYE Pascal – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENT EXCUSES : Mme BELLEGARDE Anne – MM BERROGAIN Nicolas – JOUAN Thierry – OLIVE Michel –

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Création de 3 logements

■ **Approbation marchés de travaux**

Suite à l'avis d'appel à la concurrence et avis de la commission d'appel d'offre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes pour l'exécution des travaux.

| RECAPITULATIF DES DEVIS MIEUX DISANTS (compris options retenues) | | | |
|---|--|-------------------------|---------------------|
| LOTS | DESCRIPTION | ENTREPRISES | MONTANT HT |
| 1 | Echafaudages | SAS SFBE | 10 770,00 € |
| 2 | Démolition – Gros Œuvre – Maçonnerie | SARL ENTREPRISE LURO | 99 695,75 € |
| 3 | Charpente – Couverture - Zinguerie | ENTREPRISE LAVIE PIERRE | 67 504,14 € |
| 4 | Menuiseries extérieures bois | SARL BARLET MENUISERIE | 37 088,52 € |
| 5 | Menuiseries intérieures bois | SARL BARLET MENUISERIE | 32 910,96 € |
| 6 | Plâtrerie – Isolation | PCI | 38 199,03 € |
| 7 | Electricité – chauffage électrique – VMC | ETS BRAGA Guillaume | 23 326,67 € |
| 8 | Plomberie – sanitaires | SARL ASLOR | 12 895,00 € |
| 9 | Chauffage | SARL ASLOR | 20 012,40 € |
| 10 | Carrelage – Faïence | CARRO'NOW | 17 942,99 € |
| 11 | Peintures – Revêtement de sol PVC | SARL NAYA PEINTURE | 33 313,29 € |
| | | TOTAL | 393 658,75 € |

☐ **Réalisation d'un prêt à court terme**

En attente du versement des subventions et des aides prévues, il apparaît nécessaire de réaliser un prêt à court terme d'un montant de 300 000 €. La proposition de la Caisse d'Epargne est retenue dans les conditions suivantes :

- ✓ Durée : 24 mois
- ✓ Taux 0,93 %

☐ **Assujettissement de l'opération à la TVA**

Pour permettre de bénéficier d'un taux de TVA de 5,5 % (au lieu des taux réglementaires appliqués en la matière), il sera demandé un assujettissement de l'opération à la TVA auprès des services fiscaux.

2 – Travaux de réfection du toit du préau de l'école : choix de l'entreprise

Après consultation des entreprises, la proposition de l'entreprise PUYO est retenue pour un montant de 8 056 € H.T.

3 – Travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable (terrain ESCOT) : convention entre le Syndicat Gave et Baïse et la Commune

Pour effectuer les travaux d'extension de réseau d'alimentation en eau potable du terrain ESCOT, il est nécessaire de signer une convention avec le Syndicat Gave et Baïse, maître d'ouvrage de l'opération.

Le montant indicatif des travaux s'élèverait à 20 880 € hors actualisation prévisionnelle. Toutefois, ce montant devrait être moins élevé car le devis a été établi sur la base d'une voirie en totalité en enrobé alors qu'une grande partie des travaux se fera en terrain naturel.

4 – Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Gave et Baïse – modification statutaire

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat des eaux afin de permettre l'adhésion de 9 communes nouvelles limitrophes du Syndicat desservies partiellement en eau par le Syndicat Gave et Baïse (Bugnein, Castetbon, Gan, Jurançon, Lasseube, Ledoux, Ogenne Camptort, Préchacq Navarrenx et Saucède).

Cette modification permet ainsi de régulariser la situation de ces communes qui, malgré être alimentées en partie en eau par le Syndicat Gave et Baïse, n'adhéraient pas au Syndicat.

5 – Renouvellement contrat d'assurance statutaire du personnel

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le Centre de Gestion conduise, pour le compte de la Commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription des contrats d'assurance du personnel.

6 – Renouvellement contrat de travail service à la cantine

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail pour le service des repas à la cantine pour l'année scolaire 2016/2017 à raison de deux heures par jour scolaire.